

Paris, le 5 juillet 2021

Comité interministériel du Handicap : 6 mois après, l'APAJH demande des actes.

Six mois après le dernier Comité interministériel du handicap, le Premier ministre réunira de nouveau ce lundi les ministres mobilisés sur la question du Handicap. L'APAJH avait identifié sept priorités pour bâtir une politique ambitieuse pour les citoyens en situation de handicap : en 2021, ces priorités nécessitent des engagements et des actes forts du gouvernement.

Situation exceptionnelle, Jean Castex organise le deuxième Comité interministériel du handicap de son mandat seulement six mois après le dernier. En novembre 2020, l'APAJH avait alerté le gouvernement sur sept priorités, puis salué l'avancée de la création de la 5^e Branche Autonomie de la Sécurité Sociale et la Mission Laforcade pour la reconnaissance des professionnels du secteur médico-social. En 2021, certains engagements pris ne sont pourtant pas encore effectifs.

Les professionnels du médico-social, toujours les grands oubliés des revalorisations salariales

Les professionnels du secteur médico-social ne sont pas tous revalorisés, loin de là, contrairement à leurs homologues dans les structures sanitaires ou certaines du médico-social.

Cette situation, injustifiée et injuste crée des difficultés majeures pour le recrutement de professionnels nécessaires à l'accompagnement de millions de personnes en situation de handicap. Comment garantir des prestations de qualité sans des professionnels reconnus et aux salaires revalorisés ?

L'APAJH, en tant qu'employeur majeur dans le domaine médico-social ne cesse de revendiquer la reconnaissance de l'expertise et de la mobilisation de ses 14 000 collaborateurs et au-delà, de l'ensemble des hommes et femmes engagées dans l'accompagnement et le monde médico-social, domaines particulièrement nécessaires dans la société française.

Les personnes en situation de handicap privées de leur autonomie financière au motif de leur vie en couple

Le gouvernement a empêché le vote d'une proposition de loi portant sur diverses mesures de justice sociale qui inscrivait la déconjugalisation de l'Allocation adulte handicapé, qui n'est pas un minima social mais une allocation qui est parfois la seule ressource de personnes vulnérables, et qui demeure encore sous le seuil de pauvreté.

Derrière la volonté affichée par le gouvernement de bâtir une société inclusive, cette décision empêche des millions de personnes d'accéder à leur pleine autonomie.

Lever les freins pour la poursuite de la transformation de l'offre médico-sociale

Les récents engagements inscrits dans le plan issu de la concertation autour des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) vont dans le bon sens, et l'APAJH a salué cette conclusion. Egalement, l'expérimentation sur les assistants au parcours de vie qui favorisent le pouvoir d'agir permet un tout autre accompagnement, et peut réduire les inégalités territoriales qui sont encore une réalité.

Cependant, la transformation de l'offre médico-sociale ne peut se poursuivre sans une facilitation et un assouplissement des régimes d'autorisation et sans une volonté de promouvoir innovation et expérimentation pour personnaliser les réponses. C'est par exemple le cas en Guyane, où un moratoire empêche depuis 2013 la création de nouvelles places dans ce dispositif médico-social d'accompagnement au travail et bloque des centaines de guyanais en situation de handicap alors que des propositions de dispositifs souples et innovants peuvent démarrer immédiatement.

L'Ecole inclusive, toujours pas à la rentrée 2021

Alors que l'année scolaire 2020-21 touche à sa fin, et que la prochaine rentrée est déjà préparée, l'APAJH insiste de nouveau sur l'engagement nécessaire de tous les acteurs mobilisés sur la question de la scolarisation. En 2020, l'APAJH appelait à une accélération de l'accès à l'Ecole de tous pour tous les élèves en situation de handicap, grâce notamment au déploiement massif des unités d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées, la création de dispositifs ULIS, ainsi que la formation des enseignants et accompagnants, en lien avec le secteur médico-social. Aujourd'hui, l'APAJH réitère cet appel à la généralisation des PIAL qui intègrent les équipes mobiles d'appui à la scolarisation.

Au-delà de ces dispositifs qui existent d'ores et déjà, l'APAJH demande un vrai plan pour l'enseignement supérieur pour faciliter l'accès et prévenir les ruptures de parcours dans la scolarité des élèves en situation de handicap, à tout âge.

Ce Comité interministériel du handicap sera, l'APAJH l'espère, l'occasion pour le gouvernement d'annoncer des mesures fortes, alors même qu'il pourrait s'agir du dernier CIH de cette mandature, avant la prochaine élection présidentielle en 2022.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ

Tél. : 06 30 43 60 01

c.diaz@apajh.asso.fr